

**IMPORTANT**

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,
 Mesdames, Messieurs les Présidents de Comités territoriaux,
 Mesdames, Messieurs les Officiels de match

Marcoussis, le 30 mars 2018

DIRECTIVES A APPLIQUER LORS DES RENCONTRES DE PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TOUTES LES COMPETITIONS FEDERALES

Les phases finales des Championnats de France vont débiter en cette fin du mois de mars. Afin de permettre la bonne organisation des rencontres, il est important de faire un récapitulatif des rôles de chaque acteur : clubs participants, clubs organisateurs, comités organisateurs et officiels de match.

Ces dispositions diffèrent selon que les rencontres se déroulent en A/R ou sur terrain neutre.

I. MATCHS ALLER/RETOUR (1^{ERE}, 2^{EME} ET 3^{EME} DIVISIONS FEDERALES, ELITE 1 TOP 8)

Le calendrier de ces phases finales est le suivant :

Dates	1 ^{ère} Division		2 ^{ème} Division	3 ^{ème} Division	Elite 1 TOP8
	Accession Pro D2	Trophée Jean Prat			
28-29/04				1/32 ^{ème} ALLER	½ finales ALLER
05-06/05	½ finales ALLER		1/16 ^{ème} ALLER	1/32 ^{ème} RETOUR	½ finales RETOUR
12-13/05	½ finales RETOUR	1/8 ^{ème} ALLER	1/16 ^{ème} RETOUR		Finale (terrain neutre)
20-21/05	Finale ALLER	1/8 ^{ème} RETOUR	1/8 ^{ème} ALLER	1/16 ^{ème} ALLER	
26-27/05	Finale RETOUR	1/4 ALLER	1/8 ^{ème} RETOUR	1/16 ^{ème} RETOUR	
02-03/06		1/4 RETOUR		1/8 ^{ème} (terrain neutre)	
09-10/06			1/4 (terrain neutre)	1/4 (terrain neutre)	
16-17/06		½ finales (terrain neutre)	½ finales (terrain neutre)	½ finales (terrain neutre)	
23-24/06		Finale (terrain neutre)	Finale (terrain neutre)	Finale (terrain neutre)	

Attention : Les matchs sont saisis sur votre intranet le dimanche à 15h par défaut. Cependant, vous avez la possibilité de modifier le jour et l'heure de la rencontre en communiquant l'accord des deux clubs (voir partie 4). En cas de match télévisé, le jour et l'heure seront fixés en fonction des impératifs du diffuseur.

1. ROLE DES OFFICIELS DE MATCH

AVANT MATCH :

- Prendre connaissance de sa désignation puis éditer le rapport officiel.
NB : Afin d'en éviter une mauvaise utilisation, il est demandé d'éditer spécifiquement les documents de la rencontre sur l'espace dédié Ovale 2.0 (fiche structure FFR/Documents administratifs).
- Prendre connaissance des articles 454 et 455 des Règlements Généraux ci-joint pour que la rencontre se déroule en bonne et due forme.
- Lors du match retour, prendre connaissance des résultats du match « aller » pour gérer les cas d'égalité à la fin du match retour. La Fédération transmettra les résultats du match « aller » à tous les officiels par mail avec l'adresse rapport-officiel@ffr.fr.

- En dehors des ½ finales et des finales de championnat de France où les JT sont désignés par la FFR, les juges de touche sont désignés parmi les remplaçants des deux équipes (1 par équipe).
-
- Pour les rencontres de TOP 8 uniquement, le délégué financier devra éditer le rapport financier vierge sur son espace Ovale 2.0 (fiche structure FFR/Documents administratifs).

NB : Tous les officiels de match de la rencontre « retour » devront s'assurer :

- que leurs coordonnées téléphoniques et l'adresse mail soient correctes dans leur fiche Ovale 2.0,
- d'avoir reçu le jeudi soir de la bonne réception du résultat « aller ». En cas d'absence de cette information, ils devront impérativement contacter le vendredi matin par mail la Fédération à rapport-officiel@ffr.fr

APRES LE MATCH :

- Remettre votre fiche de frais au club organisateur, ou le cas échéant au délégué financier, qui le joindra avec le rapport financier. Ces documents seront par la suite remis au comité organisateur. Les fiches de frais reçues à la FFR ne seront pas traitées et retournées à l'expéditeur (Art 617 et 637 des RG ci-joint).
- Saisir tous les résultats sans erreur sur Ovale-2.
NB : Les clubs ont la possibilité de pré-saisir les scores avant les officiels, mais cela ne dispense aucunement les officiels de la saisie des scores et des informations sur Ovale 2.0.
La validation par les services fédéraux sera plus rapide et la création des oppositions à venir sera facilitée.
- Transmettre les feuilles de match au Pôle Compétitions de la FFR par scan à l'adresse rapport-officiel@ffr.fr **dès le soir de la rencontre avant 20h puis par voie postale dès le lendemain.**
- Joindre impérativement un rapport explicatif, en particulier dans les cas suivants :
 - Réclamation déposée par un des deux clubs (ou les deux),
 - Manquement à l'article 235,
 - Match arrêté,
 - Effectif incomplet,
 - Forfait (avant ou pendant la rencontre),
 - En cas d'égalité et/ou tirs au but (article 454 et 455)

NB : En cas d'incidents listés ci-dessus, les officiels doivent impérativement contacter le jour de la rencontre Valentin MICLOT, Responsable des Compétitions de la FFR au **01 69 63 65 52** jusqu'au dimanche soir 19h00.

2. ROLE DES COMITES ORGANISATEURS

AVANT LA RENCONTRE :

- **Pour le TOP 8 uniquement :** faire parvenir aux clubs organisateurs le rapport financier ainsi que la billetterie, en quantité suffisante, destinée à la rencontre (pas de rapport financier sur les rencontres en aller-retour en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Divisions Fédérales).
- Désigner les représentants fédéraux « RF2 » (sauf pour la 1^{ère} Division, la phase d'accession et l'Elite 1 TOP 8 où un représentant fédéral « RF1 » sera désigné par la FFR).
NB : Les délégués financiers sont à désigner sur les matches de phases finales en aller/retour pour le TOP8 uniquement.

APRES LA RENCONTRE (TOP 8 UNIQUEMENT) :

- Récupérer le rapport financier dûment complété avec la billetterie et les fiches de frais.
- Transmettre les rapports financiers dès leur arrivée au comité sans attendre d'en avoir plusieurs, de façon que la Trésorerie Fédérale puisse les enregistrer le plus rapidement possible.
- Transmettre les documents utiles à la FFR après contrôle.

3. ROLE DES CLUBS ORGANISATEURS

- Contrôler la désignation des officiels. Les juges de touches sont désignés par la DNA (*voir extrait des Dispositions spécifiques de la FFR ci-joint*).
- **Pour le Top8 uniquement** : contrôler la billetterie envoyée par le comité organisateur (art 423.6 des RG ci-joint) ;
- **Pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Divisions Fédérales** :
 - La recette est conservée par l'association organisatrice (qui fera son affaire de l'acquittement éventuel de la T.V.A. auprès du Trésor Public).
 - Les frais des matches sont exclusivement à la charge des associations participantes.
 - L'association organisatrice règle les sommes dues aux officiels de matchs en application de l'article 637 des présents règlements. (art. 641.3 des RG)

4. ROLE DES CLUBS PARTICIPANTS

- Toutes les informations relatives aux oppositions et au terrain seront disponibles sur Ovale 2.0.
- Contacter son adversaire pour l'informer des couleurs de maillots (*art 415-2 des RG ci-joint*).
- Possibilité de modifier le jour et l'heure de la rencontre sur demande en remplissant le formulaire (*ci-joint*) dûment rempli et signé par les deux clubs, à transmettre par mail à competitions@ffr.fr. Une telle demande devra parvenir avant le mercredi 12h.

II. MATCHS TERRAINS NEUTRES (TOUTES LES COMPETITIONS FEDERALES)

Voir ci-joint le calendrier des phases finales des compétitions fédérales.

1. ROLE DES OFFICIELS :

AVANT LE MATCH :

- Prendre connaissance de sa désignation puis éditer le rapport officiel.
NB : Afin d'en éviter une mauvaise utilisation, il est demandé d'éditer spécifiquement les documents de la rencontre sur l'espace dédié Ovale 2.0 (fiche structure FFR/Documents administratifs).
Les délégués financiers trouveront sur cet espace le rapport financier vierge type à imprimer.
- Prendre connaissance des articles 454 et 455 Règlements Généraux ci-joint pour que la rencontre se déroule en bonne et due forme.
- S'assurer de la couleur des tenues des deux équipes (*art 415.2 des RG ci-joint*)
- En dehors des ½ finales et des finales de championnat de France où les JT sont désignés par la FFR, les juges de touche sont désignés parmi les remplaçants des deux équipes (1 par équipe).
NB : les JT non-désignés par la FFR n'ont aucun droit à remboursement de leurs frais de déplacement par la FFR, et ne doivent pas être intégrés au rapport financier.

APRES LE MATCH :

- Remettre votre fiche de frais au délégué financier ou au club organisateur et le joindre avec le rapport financier. Ces documents seront par la suite remis au comité organisateur. Les fiches de frais reçues à la FFR sans la validation du Comité territorial ne seront pas traitées et seront retournées à l'expéditeur.
(*Art 617 et 637 des RG ci-joint*)
- Saisir tous les résultats sans erreur sur Ovale 2.0.

NB : Les clubs ont la possibilité de pré-saisir les scores avant les officiels, mais cela ne dispense aucunement les officiels de la saisie des scores et des informations sur Ovale 2.0.

La validation par les services fédéraux sera plus rapide et la création des oppositions à venir sera facilitée.

- Transmettre les feuilles de match au Pôle Compétitions de la FFR par scan à l'adresse rapport-officiel@ffr.fr dès le soir de la rencontre avant 20h puis par voie postale dès le lendemain.
- De joindre impérativement un rapport explicatif, en particulier dans les cas suivants :
 - Réclamation déposée par un des deux clubs (ou les deux),
 - Manquement à l'article 235,
 - Match arrêté,
 - Effectif incomplet,
 - Forfait (avant ou pendant la rencontre),
 - En cas d'égalité et/ou tirs au but (article 454 et 455)

NB : En cas d'incidents listés ci-dessus, les officiels doivent impérativement contacter le jour de la rencontre Valentin MICLOT, Responsable des Compétitions de la FFR au **01 69 63 65 52** jusqu'au dimanche soir 19h00.

2. ROLE DES COMITES ORGANISATEURS :

AVANT LA RENCONTRE :

- Désigner le club organisateur (*voir art 435 des RG ci-joint*) dès réception des oppositions transmises par la FFR qui accueillera la rencontre et le saisir dans Ovale 2.0.
NB : cf. note aux comités 2017/2018 relative à l'attribution des terrains neutres.
- Faire parvenir aux clubs organisateurs le rapport financier ainsi que la billetterie, en quantité suffisante, destinée à la rencontre.
- Désigner les représentants fédéraux « RF2 » (sauf pour la 1^{ère} Division, la phase d'accession Pro D2, Reichel/Espoirs, Elite 1 Top 8 et Elite 2 Armelle Auclair où un représentant fédéral « RF1 » sera désigné par la FFR).
- Valider puis transmettre les modifications d'horaires et/ou de date à la FFR à competitions@ffr.fr

APRES LA RENCONTRE :

- Récupérer le rapport financier dûment complété avec la billetterie et les fiches de frais.
- Transmettre les rapports financiers dès leur arrivée au comité sans attendre d'en avoir plusieurs, de façon que la Trésorerie Fédérale puisse les enregistrer le plus rapidement possible.
- Transmettre les documents utiles à la FFR après contrôle.

3. ROLE DES CLUBS ORGANISATEURS :

- Contrôler la billetterie envoyée par le comité organisateur (*art 423.6 des RG ci-joint*).
- Contrôler la désignation des officiels.
- En cas d'absence d'arbitre officiel, faire appliquer la règle 6- A des règles du jeu FFR (<https://www.ffr.fr/Publications-officielles/Statuts-et-reglements/Reglements-sportifs/Regles-du-jeu>)

4. ROLE DES CLUBS PARTICIPANTS :

- Toutes les informations relatives aux oppositions et au terrain seront disponibles sur Ovale 2.0.
- Contacter son adversaire pour l'informer des couleurs de maillots (*art 415-2 des RG ci-joint*).
- Possibilité de modifier le jour et l'heure de la rencontre avec avis des deux clubs au comité organisateur qui, s'il en est favorable, transmettra la demande à la FFR avant le mercredi 18h.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER :

- Billetterie FFR – Claude HANICOT au 06 24 34 17 54
- Délégué Financier : Jean-Paul BEAUJON au 06 51 26 27 40
- Résultats en cas d'égalité et autres incidents: Valentin MICLOT au 01 69 63 65 52
- Changement d'horaire ou de jour à competitions@ffr.fr (avant mercredi 12h)
- Récupération du détail du score au Match « Aller » par les officiels par mail à rapport-officiel@ffr.fr

Sachant pouvoir compter sur votre totale implication pour une application sans faille de ces dispositions, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations sportives.

Christian DULLIN



Secrétaire Général

Pièces jointes :

- Extraits des règlements généraux 2017/2018
- Calendriers des compétitions 2017/2018
- Formulaire 2017/2018 de modification d'une rencontre de phase finale de championnat de France

Copies :

- M. Le Trésorier Général de la FFR
- M. le Vice-Président en charge du Rugby Amateur
- Monsieur le Directeur Général Adjoint de la FFR
- M. le Directeur National de l'Arbitrage
- M. J.C. LUNEL pour diffusion aux RF1
- MM. les D.T.A. pour diffusion aux arbitres
- MM. les Présidents des Comités territoriaux pour information aux clubs
- MM. les Secrétaires Généraux des Comités territoriaux pour diffusion aux RF2
- M. J.P BEAUJON pour diffusion aux délégués financiers
- M. C. HANICOT (Billetterie FFR)
- Département des Activités Sportives